



# Mettre fin aux châtiments corporels des enfants: Bulletin Afrique

Bulletin numéro 23: Septembre 2016

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE



Global Initiative to  
**End All Corporal Punishment  
of Children**

---

## La principale information de ce numéro:

Alors que nous partageons avec vous des informations sur les initiatives mondiales et régionales pour mettre un terme à toutes les formes de violence envers les enfants, nous espérons que ces derniers développements encourageront plus d'actions et de progrès pour mettre fin à tous les châtiments corporels en Afrique. Pour plus de détails, veuillez consulter les rubriques sur les campagnes nationales et les nouvelles ressources permettant de soutenir le plaidoyer.

1. [Qui sommes-nous?](#)
  2. [Récent progrès en Afrique](#)
  3. [Campagnes](#)
  4. [Actualité des droits de l'Homme](#)
  5. [Ressources: Recherches/Rapports/Publications](#)
  6. [Demande d'informations](#)
- 

## 1. Qui sommes-nous?

The Global Initiative ([www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org)) est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès en faveur de l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Nous soutenons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique.

Le Projet Afrique de Global Initiative vise particulièrement à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtimets corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres. Pour plus d'informations, veuillez contacter Sonia Vohito à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

A travers ce Bulletin nous souhaitons tenir informées les organisations de la société civile et autres parties prenantes, et encourager le développement d'un réseau autour de la question des châtimets corporels des enfants. Nous encourageons nos lecteurs à manifester leur soutien en faveur de l'interdiction et l'élimination des châtimets corporels en [adhérant aux objectifs](#) de Global Initiative.

[Retour au sommaire](#)

---

## 2. Récent progrès en Afrique

*Namibie:* Dans le cadre d'un jugement historique, le juge de la Haute Cour Elton Hoff a estimé que le recours à toute force physique visant à discipliner les élèves n'était pas acceptable tant dans les écoles publiques que dans les écoles privées, et que les auteurs seraient sévèrement punis. Le juge Hoff a fait valoir que l'interprétation des lois interdisant les châtimets corporels comme s'appliquant uniquement aux enseignants employés par le gouvernement serait «une absurdité en ce que les enfants inscrits dans les écoles publiques seraient protégés contre une punition invasive tandis que ceux inscrits dans les écoles privées ne le seraient pas". Cette décision confirme un jugement de la Cour suprême de 1991, qui a estimé que la garantie de la dignité humaine prévue à l'article 8 de la Constitution exclut le recours aux châtimets corporels dans les écoles et en tant que peine criminelle. (*Amarhealth.com*, 11 septembre 2016; *The Namibian*, 14 septembre 2016).

Note: Les châtimets corporels demeurent licites au sein du foyer, dans les structures d'accueil et dans les établissements de garde de jour.

*Ouganda:* Le projet de loi d'amendement de la Loi sur les enfants de 2015 a été promulgué en mai 2016. Les principaux amendements de la loi sur les enfants comprennent l'interdiction des châtimets corporels infligés aux enfants en milieu scolaire par le biais d'un nouvel article 106A.

Note: Les châtimets corporels ne sont pas encore interdits au sein du foyer, dans

les structures d'accueil et dans les établissements de garde de jour.

### **En revanche...**

*Tanzanie, R.U.:* Suite à l'examen de la situation générale des droits de l'homme en Tanzanie dans le cadre du deuxième cycle de l'Examen périodique universel, le Gouvernement tanzanien a rejeté une recommandation visant à interdire toutes les formes de châtiments corporels en déclarant que « cette forme de punition joue un rôle dissuasif important dans la société ». La Tanzanie est par ailleurs un pays *pathfinder* dans le cadre du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants (voir la rubrique 3 ci-dessous).

*Zambie:* En août 2016, le processus de référendum constitutionnel visant à modifier la Déclaration des droits (*Bill of Rights*), qui prévoyait l'interdiction totale des châtiments corporels n'a pas pu aboutir. En effet, bien que 71% des électeurs ont voté en faveur des amendements, le taux de participation n'a pas été suffisant pour valider les résultats. Les châtiments corporels des enfants restent donc licites au sein du foyer, les structures d'accueil et les établissements de garde de jour; les dispositions légales concernant les châtiments corporels dans les établissements pénitentiaires et en tant que peine criminelle devraient également être formellement abrogées.

[Retour au sommaire](#)

---

## **3. Campagnes**

### **Campagnes mondiales**

*Le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants:* Lancé au siège des Nations Unies en juillet 2016, ce nouveau partenariat rassemble des gouvernements, fondations, organismes des Nations Unies, organisations de la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé, ainsi que les jeunes dans le cadre d'actions vers la réalisation de la nouvelle cible mondiale pour mettre un terme à la maltraitance, l'exploitation, la traite et toutes les formes de violence et de torture envers les enfants - y compris les châtiments corporels. Le partenariat a été établi dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable dont la cible 16.2 vise à mettre un terme à toutes les formes de violence envers les enfants en 2030. Le Partenariat mondial a également lancé le nouveau programme d'interventions INSPIRE composé de sept stratégies éprouvées pour

prévenir la violence envers les enfants (voir la rubrique 5 ci-dessous). Lors du lancement du Partenariat, la feuille de route de la Tanzanie en tant que pays *pathfinder* a été annoncée, et dans ce cadre, le gouvernement tanzanien s'est engagé en faveur de la réalisation de plans spécifiques pour combattre la violence envers les enfants, notamment en abordant les aspects comportementaux et les traditions qui favorisent la violence et en faisant des écoles et des institutions des lieux sûrs pour tous les enfants.

### **Actions nationales**

**Gambie:** En août 2016, en collaboration avec le syndicat des enseignants de Gambie (GTU), la [Child Protection Alliance](#) (CPA) a organisé un séminaire d'une journée pour les médias et les journalistes de Gambie, sur la réforme juridique visant à interdire les punitions corporelles et humiliantes des enfants. Le séminaire visait à sensibiliser sur la nécessité pour les journalistes de soutenir la campagne pour la réforme juridique en vue d'interdire les châtiments corporels des enfants en Gambie. Ce séminaire entre dans le cadre de la campagne de sensibilisation nationale de la CPA en faveur de la réforme juridique pour interdire les châtiments corporels des enfants. Pour plus d'informations, veuillez contacter: [cpagambia@yahoo.com](mailto:cpagambia@yahoo.com).

**Tanzanie, R.U.:** Au cours d'une conférence de presse, le chanteur soul tanzanien Damian Soul s'est élevé contre les châtiments corporels des enfants. En collaboration avec Save the Children, le chanteur a composé une chanson visant à sensibiliser les parents et les enseignants contre le recours aux coups en tant que moyen pour discipliner les enfants à l'école. (*Tanzania Daily News*, 17 juin 2016)

### **Discipline positive**

**Ghana:** Lors d'une manifestation organisée par l'ONG pour enfants, Right To Play Ghana, portant sur «la promotion du droit des enfants à l'éducation par le jeu », les enfants membres du Club des droits de l'enfant de l'école primaire expérimentale de Pong-Tamale ont appelé les enseignants et parents à recourir à des approches disciplinaires alternatives au lieu des châtiments corporels. A travers divers sketches, les clubs des droits de l'enfant ont sensibilisé les autorités traditionnelles, les enseignants, les parents, les membres de la communauté et autres responsables, sur les obstacles à l'éducation de qualité dans la communauté, y compris les châtiments corporels. (*Graphic Online*, 7 juillet 2016)

**Nigeria:** Au cours d'un séminaire organisé par la Conférence nigérienne de tous les proviseurs de l'Etat de Lagos (*All Nigerian Conference of Principals of Secondary Schools*), Mme Omotunde Lawson, présidente de la section de l'Etat de Lagos, a

déconseillé aux enseignants et proviseurs le recours aux châtiments corporels en milieu scolaire. Elle a appelé à l'utilisation de méthodes alternatives et avenantes en travaillant avec les enfants. (*Today*, 17 mai 2016). Note: l'article 11 de la loi sur les droits des enfants de 2003 interdit la torture, les traitements inhumains ou dégradants des enfants, mais il n'interdit pas expressément les châtiments corporels à l'école.

[Retour au sommaire](#)

---

## 4. Actualité des droits de l'Homme

### Principales décisions et recommandations, etc.

Lors de la 33e session du [Conseil de droits de l'homme](#) qui a eu lieu en septembre 2016, les rapports finaux des groupes de travail sur les États examinés lors de la 25e session de l'Examen périodique universel (EPU) de mai 2016 ont été adoptés et les gouvernements ont soumis leurs réponses officielles aux recommandations auxquelles ils n'avaient pas répondu au cours de la session de l'EPU.

Le **Soudan** a pris note de la recommandation visant à retirer de la législation nationale toutes les formes de châtiments corporels et à interdire les châtiments corporels dans le système pénitentiaire. Le **Swaziland** a en partie accepté une recommandation visant à interdire les châtiments corporels dans tous les cadres, mais le gouvernement a déclaré que « Le Swaziland n'est pas encore prêt à accepter l'interdiction des châtiments corporels des enfants au sein du foyer ». Le gouvernement de la **Tanzanie, R.U.** – un *pathfinder* dans le cadre du Partenariat mondial pour mettre fin à toutes les formes de violence envers les enfants – a rejeté une recommandation pour interdire toutes les formes de châtiments corporels, déclarant que « la majorité des citoyens soutient les châtiments corporels. Cette forme de punition joue un rôle dissuasif important dans la société ».

Lors de la 32e session du [Conseil des droits de l'homme](#) qui a eu lieu en Juin / Juillet 2016, les rapports finaux des groupes de travail sur les États examinés lors de la 24e session de l'EPU en janvier 2016 ont été adoptés et les gouvernements ont soumis leurs réponses officielles aux recommandations auxquelles ils n'avaient pas répondu au cours de la session de l'EPU. Le **Mozambique** avait déjà accepté les recommandations visant à interdire tous les châtiments corporels et a été ajouté à la liste des États engagés à réaliser une interdiction totale. Des recommandations pour interdire tous les châtiments corporels des enfants ont été

acceptées par la **Namibie**, les **Seychelles** et la **Sierra Leone**; Il s'agit de nouveaux engagements et ces États peuvent désormais être ajoutés à la liste des États engagés à atteindre l'interdiction totale. Le gouvernement des Seychelles a également confirmé que la loi sur l'éducation est en cours de révision afin d'inclure l'interdiction, et des amendements à la loi sur les enfants sont à l'étude. Des recommandations pour interdire tous les châtimets corporels ont été "notées" par la **Somalie**. Aucune recommandation spécifique sur les châtimets corporels n'a été faite au Niger, mais une recommandation générale visant à harmoniser la législation avec les obligations internationales relatives aux droits de l'enfant a été acceptée.

Le [Comité des droits de l'enfant](#), dans ses observations finales sur les États examinés lors de sa 72e session tenue en mai / Juin 2016, a exprimé sa vive préoccupation en raison du fait que les châtimets corporels des enfants ne sont pas interdits dans tous les cadres au **Gabon**; il a appelé à l'interdiction dans tous les cadres, y compris au sein du foyer et dans les structures d'accueil et de garde de jour, ainsi qu' à la promotion de formes positives, non violentes et participatives d'éducation et de discipline des enfants, pour les parents et le personnel des services de garde de jour.

### **Briefings aux organes des droits humains**

The Global Initiative soumet régulièrement des briefings aux organes de suivi des traités des droits de l'homme avant l'examen des rapports des États parties. Nous encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l'homme à faire de même. Nous essayons particulièrement d'identifier les ONG et institutions des droits de l'homme "clés" dans chaque Etat avec lesquelles nous pourrions collaborer pour soumettre des rapports aux organes de suivi des traités. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

Vous trouverez ci-dessous la liste des Etats qui seront examinés par les organes de suivi des traités. Concernant les dates limites de soumission des rapports alternatifs aux Comités, veuillez consulter les rapports pays sur le [site de Global Initiative](#). Nous demeurons disponibles pour fournir des conseils aux ONG et institutions nationales des droits de l'homme, sur les informations pratiques concernant la soumission des rapports alternatifs (courriel: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org)).

Le [Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant](#) se réunira lors de sa 28e session ordinaire et de sa 12e pré session en Octobre 2016, à Banjul,

en Gambie. Cette session se tiendra conjointement avec celle de la [Commission africaine des droits de l'homme et des peuples](#). Le Comité examinera les rapports d'Etat du Cameroun, de l'Erythrée, du Ghana et la Sierra Leone.

*Comité des droits de l'enfant:*

- (1) La session 75 du Groupe de travail pré session aura lieu en octobre 2016. Le Comité adoptera la liste des points à traiter pour le [Cameroun](#)
- (2) La session 74 aura lieu en janvier - février 2016. Le Comité examinera les rapports du [Malawi](#), de la [République centrafricaine](#) et de la [RD Congo](#)

*Comité contre la torture:*

- (1) La session 59 aura lieu en novembre/décembre 2016. Le Comité examinera les rapports du [Cap - Vert](#) et de la [Namibie](#) et adoptera la liste des points à traiter avant l'examen de la [Côte d'Ivoire](#)
- (2) La session 60 aura lieu en avril/mai 2017. Le Comité adoptera la liste des points à traiter pour le [Rwanda](#)

*Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes:*

- (1) La session 65 aura lieu en octobre/novembre 2016. Le Comité examinera le rapport du [Burundi](#)
- (2) La session 67 du Groupe de travail pré session aura lieu en novembre 2016. Le PSWG adoptera la liste des points à traiter pour le [Niger](#) et le [Nigeria](#)
- (3) La session 66 aura lieu en février - mars 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour le [Rwanda](#)

*Comité des droits des personnes handicapées:*

- (1) La session 17 du Groupe de travail pré session aura lieu en mars 2017. Le PSWG adoptera la liste des points à traiter pour le [Maroc](#)

*Comité des droits de l'homme:*

- (1) La session 118 aura lieu en juin/ juillet 2016. Le Comité examinera les rapports du [Maroc](#), et la task force adoptera la liste des points à traiter pour [Madagascar](#) et la liste des points à traiter avant l'examen du [Togo](#)
- (2) La session 119 aura lieu en mars 2017. La task force adoptera la liste des points à traiter pour la [RD Congo](#), l'[Érythrée](#) et [Maurice](#)

**L'Examen périodique universel**

L'obligation d'interdire et d'éliminer les châtiments corporels des enfants continue d'être soulevée auprès des États dans le cadre de l'Examen périodique universel de leur bilan en matière de droits de l'homme. Global Initiative présente des

briefings sur chaque Etat examiné, qui n'est pas parvenu à l'interdiction totale, et partage les briefings provisoires avec les organisations concernées de façon à encourager les soumissions de rapports au plan national. Nous avons également un programme de suivi (nous soulevons la question auprès des États ayant accepté les recommandations visant à interdire les châtimets corporels en écrivant aux ONG, INDH et ministères clés) et entreprenons une analyse continue de la couverture de cette question dans tous les aspects du processus de l'EPU (pour plus d'informations, écrivez à: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org)).

Les Etats africains prochainement examinés dans le cadre de l'EPU sont les suivants:

(1) Session 26 (octobre/novembre 2016) – [Ouganda](#), [Soudan du Sud](#), [Togo](#), [Zimbabwe](#)

(2) Session 27 (mai 2017) – [Afrique du Sud](#), [Algérie](#), [Maroc](#), [Tunisie](#)

[Retour au sommaire](#)

---

## 5. Ressources: Recherches/Rapports/Publications

[\*INSPIRE: Sept stratégies pour mettre un terme à la violence envers les enfants:\*](#)

Élaborées en collaboration avec dix organismes sous la direction de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce programme d'interventions présente sept stratégies avec le plus grand potentiel pour réduire la violence envers les enfants, en faisant usage des meilleures données disponibles. Les stratégies INSPIRE comprennent la mise en œuvre et l'application des lois visant à prévenir les comportements violents, y compris les lois interdisant les châtimets violents des enfants infligés par les parents, les enseignants ou les autres personnes responsables. Le document présente des preuves selon lesquelles les lois peuvent réduire le recours aux châtimets violents envers les enfants, renforcer la compréhension des leurs effets négatifs et changer les attitudes envers leur utilisation. Le programme d'interventions dans son ensemble constitue un outil essentiel pour aider à atteindre l'Objectif de développement durable, dont la cible 16.2 vise à mettre un terme à toutes les formes de violence à l'encontre les enfants.

[\*Châtimets corporels et violences éducatives: Pourquoi il faut les interdire en 20 questions réponses\*](#) (Muriel Salmons, 2016): Sous forme de 20 questions-

réponses, cet ouvrage écarte les préjugés les plus courants pour promouvoir une



éducation centrée sur l'intérêt supérieur des enfants et adaptée à leurs besoins fondamentaux.

[Retour au sommaire](#)

---

## 6. Demande d'informations

### Promotion de la discipline positive et non violente

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l'école et dans d'autres situations en Afrique, à poster sur notre site web. Merci d'écrire à: [triona@endcorporalpunishment.org](mailto:triona@endcorporalpunishment.org) pour nous suggérer des ressources. Nous recherchons particulièrement de la documentation portant sur la promotion de la discipline positive dans le cadre d'une campagne sur la réforme juridique ou en rapport avec une interdiction qui a déjà été obtenue.

### Recherche portant sur les châtimets corporels des enfants

Les preuves de la nature et de la prévalence des châtimets corporels recueillies par le biais d'études nationales sont importantes pour garantir la visibilité de la question des châtimets corporels et pour mesurer l'efficacité de l'application des lois d'interdiction, ainsi que les mesures adoptées pour changer les attitudes et les pratiques. Veuillez envoyer des résultats récents de recherche sur les châtimets corporels des enfants en Afrique à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

Et ...

Voici d'autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative:

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtimets corporels
- Nous informer s'il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu'un projet de loi est en cours d'élaboration) et lorsque de nouvelles lois d'interdiction des châtimets corporels ont été adoptées
- Nous transmettre les coordonnées d'organisations activement engagées dans la promotion de l'interdiction et l'élimination des châtimets corporels des enfants

Veuillez nous contacter à l'adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci-dessus: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

[Retour au sommaire](#)

---

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante:

[vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

---



**Our mailing address is:**

Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children  
The Foundry  
17 Oval Way  
London, London SE11 5RR  
United Kingdom